

## CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION

### LOCATION DE VELOS 2022



*à jour au 1<sup>er</sup> avril 2022*

## ART.1 | STATUT DE L'ENTREPRISE

L'Agence Roule ma Poule (désignée RMP ci-après), est une société à responsabilité limitée unipersonnelle en activité depuis le 15 mars 2016.

Siège social : 20 chemin du Clos Paillard – 25000 BESANCON.

Immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours auprès d'ATOOUT FRANCE sous le numéro IM025200001.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de GENERALI IARD, 2 rue Pillet-Will – 75009 Paris.

Garantie Financière souscrite auprès d'ATRADIUS, 159 rue Anatole France – 92596 LEVALLOIS PERRET Cedex.

## ART.2 | OBJET DU CONTRAT

Les présentes conditions particulières de location s'appliquent sans restriction ni réserve à toute réservation effectuée sur le site internet <https://www.agence-roulemapoule.fr>, par mail ou par téléphone.

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités de la location, de livraison et de retour du matériel technique et sportif proposé (notamment vélos et accessoires associés) ainsi que les droits et obligations des parties signataires dans ce cadre. Les objets loués aux termes des présentes sont désignés « Biens Loués ».

Le contrat de location est établi entre l'Agence Roule ma Poule, ci-après dénommée « RMP » et le client signataire du contrat ci-après dénommé « L'Utilisateur ».

## ART.3 | LOCATION DES VELOS - CARACTERISTIQUES

Les Biens Loués sont livrés prêts à être utilisés. L'Utilisateur s'engage à respecter l'usage auquel ceux-ci sont destinés. Pour les VTC : utilisation sur routes bitumées et chemins blancs. La pratique sur sentiers VTT est prescrite.

**Equipements de sécurité** : tous les vélos sont loués avec casque, antivol, kit de réparation, feux LED.

**Equipements des vélos adultes** : les vélos adultes sont équipés de porte-bagages à l'arrière, de garde-boues avant et arrière, béquille et porte-bidon.

## ART.4 | DISPONIBILITE DU MATERIEL – DUREE DE LOCATION

Les Biens Loués sont proposés à la location dans la limite des disponibilités aux dates sélectionnées. La durée de location s'entend en jours calendaires. Le barème tarifaire de RMP ne prévoit pas location à l'heure ou à la demi-journée. Les services de transport impliquant notamment une livraison des Biens Loués la veille du premier jour de location ou un rapatriement le jour suivant la date de fin de location sont susceptibles d'être facturés comme jour de location à part entière par RMP. Dans ce cas l'Utilisateur en sera préalablement tenu informé.

## ART.5 | CONDITIONS D'UTILISATION DES BIENS LOUES

L'utilisateur s'engage à respecter les conditions d'utilisation suivantes pour l'ensemble des Biens Loués figurant au contrat de réservation :

- L'Utilisateur certifie être apte à se servir des Biens Loués, dans le respect de l'usage auquel ces biens sont destinés. Il appartient à L'utilisateur de vérifier l'adéquation des Biens Loués à ses besoins spécifiques préalablement à la location.
- L'Utilisateur s'engage à respecter la réglementation en vigueur et le Code de la Route et demeure responsable de toute faute commise pendant la durée du contrat.
- L'utilisateur s'engage à prendre toutes les dispositions pour éviter le vol et la détérioration par lui-même ou par des tiers pendant toute la durée de location. Il s'engage notamment à attacher avec l'antivol fourni par RMP son vélo à un support fixe.
- L'Utilisateur s'engage à utiliser par lui-même les Biens Loués, tout prêt ou sous-location est expressément interdite par les présentes conditions.
- Tout mineur usager des biens loués doit être accompagné par un Utilisateur majeur, est-ce pour toute la durée de la location.
- L'Utilisateur s'engage à avertir RMP en cas de panne, casse ou dysfonctionnement constaté sur les Biens Loués avant toute intervention et/ou réparation par lui-même ou par un tiers, professionnel ou non.
- L'utilisateur demeure responsable des Biens Loués, de leur utilisation et de leur sécurité, y compris à l'égard des tiers pour toute la durée de la location.
- L'utilisateur s'engage à restituer les Biens Loués dans le délai fixé au moment de la commande / sur le contrat de réservation, dans l'état dans lequel ceux-ci ont été mis à leur disposition, sous peine d'activation de pénalités de retard ou d'application de frais de réparation / remplacement (article 7.3)

## ART.6 | PANNE(S) & ASSISTANCE

La location des Biens Loués n'implique aucune assistance sur le lieu de pratique en cas de défaillance du matériel ou défaillance physique de l'Utilisateur.

## ART.7 | MODALITES FINANCIERES - PAIEMENT

### 7.1| PRIX

Les prix affichés sur le site internet et contrat de réservation s'entendent en euros TTC, hors frais de livraison et de restitution des Biens Loués par l'Utilisateur.

### 7.2| PAIEMENT

Le paiement peut s'effectuer : par chèque, virement, carte bancaire (règlement en ligne par un lien de paiement sécurisé), espèces ou chèques vacances.

Un acompte de 30% est requis au moment de la réservation. Le solde devra être réglé à la récupération des vélos par l'Utilisateur, au plus tard au départ de la location. RMP se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande et/ou livraison en cas de non-paiement de toute somme qui serait due par l'Utilisateur, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative à l'utilisation du site internet.

### 7.3| CAUTION

Il sera exigé de la part de L'Utilisateur une caution d'un montant égal au prix affiché sur la fiche de location et dont le barème est fixé dans le document annexé "caution & indemnités applicables aux biens et/ou pièces endommagées ou manquantes".

Le dépôt de la caution par l'Utilisateur (qui devra intervenir au plus tard ou au moment du retrait par L'Utilisateur le premier jour de location) pourra être réalisé, au choix de L'Utilisateur :

- Par chèque bancaire : chèque non encaissé
- Par prise d'empreinte bancaire : non débitée sur le compte bancaire

Le Loueur se réserve le droit d'exiger de la part de L'Utilisateur la présentation d'une pièce d'identité avant l'acceptation du chèque de caution.

La caution sera levée et/ou restituée à l'Utilisateur au moment de la restitution des Biens Loués, excepté en cas de dommages ou vol (article 11). L'utilisateur autorise RMP à prélever sur la caution les sommes dues au titre :

- Des réparations, des dégradations fixées ci-après (article 11) pour le montant figurant dans l'annexe "caution & indemnités applicables aux biens et/ou pièces endommagées ou manquantes".

- En cas de vol, de perte ou de non-restitution des Biens Loués pour le montant figurant sur la fiche de location et dont les principaux articles sont rappelés ci-dessus à titre indicatif
- En cas de restitution tardive des Biens Loués pour le montant du tarif d'une journée de location par demi-journée ou journée de retard.

Le montant de la caution ne saurait en aucun cas constituer une limite de garantie, Le Loueur conservant, le cas échéant, le droit de poursuivre L'utilisateur à l'effet d'obtenir l'entier dédommagement de son préjudice. En cas de dommage dépassant les frais de caution, une facture complémentaire à la charge de L'utilisateur sera émise par RMP selon le barème fixé en annexe des présentes conditions de location.

## ART.8 | RETRACTATION DU CLIENT ET CONDITIONS D'ANNULATION

### 9.1| DROIT DE RETRACTATION

Les Utilisateurs disposent d'un droit de rétractation, pendant un délai de 14 (quatorze) jours à compter de leur commande. Ils peuvent exercer ce droit en adressant leur décision au Loueur aux coordonnées mentionnées à l'article 1, avant l'expiration du délai susvisé.

### 9.2| ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

En cas d'annulation de séjour par l'Utilisateur, et quel qu'en soit le motif, les frais d'annulation suivants s'appliquent :

Jusqu'à 30 jours du départ : pas de frais d'annulation, remboursement intégral de la prestation

De 29 à 7 jours avant le départ : 30 % du prix total de la prestation

De 6 à 3 jours avant le départ : 60 % du prix total de la prestation

Moins de 3 jours avant le départ ou non-présentation au départ : 100 % du prix total de la prestation réservée.

Toute annulation par l'Utilisateur doit être communiquée par écrit à RMP dans les meilleurs délais. La date du courrier établissant l'application des frais décrits ci-dessus.

## ART.10 | LIVRAISON & RESTITUTION DES VELOS

Les Biens Loués (vélos et accessoires) pourront être récupérés et restitués au choix de l'Utilisateur et sous réserve d'accord préalable et de disponibilité de RMP :

- Dans les locaux de l'agence situés au 20 chemin du Clos Paillard (25000 BESANCON) aux horaires d'ouverture habituels de l'agence.

- Sur livraison : à un point de livraison / restitution préalablement défini par les deux parties. Les services de livraison et de rapatriement des Biens Loués assurés par RMP hors des locaux seront facturés séparément à l'Utilisateur, en sus du prix de location.

## ART.11 | ETAT DES VELOS – BIENS LOUES

L'Utilisateur reconnaît avoir bien reçu les Biens Loués en bon état de fonctionnement avec l'équipement souhaité correspondant au contrat de réservation. Il déclare avoir eu toute latitude pour vérifier la conformité des biens loués avec le contrat de réservation.

L'Utilisateur s'engage à restituer les biens loués dans l'état dans lesquels il les a loués (propres et en état de fonctionnement) excepté l'usure normale. Toute réserve à l'état des Biens Loués doit être mentionnée à la réception du matériel et figurée au contrat de réservation.

Toute restitution tardive pourra donner lieu à une pénalité forfaitaire appliquée par RMP.

## ART.12 | DOMMAGE(S) AUX BIENS LOUES – VOL

Le contrat de réservation ne confère à L'Utilisateur aucune couverture d'assurance pour les dommages, la casse, la perte ou le vol subis par les Biens Loués. L'Utilisateur engage personnellement sa responsabilité à raison des dits dommages, casse, perte ou vol.

Les dommages ou la casse subis par les Biens Loués de même que le vol ou la perte des Biens Loués seront facturés à L'utilisateur selon le tarif en vigueur fixé ci-après dans l'annexe "caution & indemnités applicables aux biens et/ou pièces endommagées ou manquantes".

En cas de vol des Biens loués par L'Utilisateur, de détournement ou dommage quelconque au matériel résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat, RMP est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

## ART.13 | RESPONSABILITES

### 13.1 | RISQUES ENCOURUS

Il est entendu que l'Utilisateur est conscient que l'utilisation des biens loués présente des risques de tout ordre, inhérents à la pratique des activités physiques et sportives en milieu naturel, y compris sur voies vertes et voies ouvertes à la circulation, aux conditions locales et/ou météorologiques. Il les assume en toute connaissance de cause. De même, RMP ne saurait être responsable de l'imprudence ou de faute(s) individuelle(s) de l'Utilisateur, ni des faits ou dégâts commis par l'Utilisateur à l'encontre de tiers ou de l'environnement.

## 13.2 | RESPONSABILITE DE L'AGENCE ROULE MA POULE

RMP s'engage à respecter les procédures de nettoyage et d'entretien des Biens Loués à chaque retour de location afin d'assurer à l'ensemble de ses clients la mise à disposition d'équipements réputés complets et prêts à l'utilisation. En revanche RMP ne fournit à l'Utilisateur aucune garantie quant à l'adaptation des Biens Loués à ses besoins, attentes ou contraintes.

## ART.12 | EVICTION DU LOUEUR (RMP)

Les Biens Loués ne peuvent être ni cédés, ni remis en garantie. L'Utilisateur s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard des Biens Loués aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété de RMP.

## ART.13 | FORCE MAJEURE

RMP ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli à ses obligations, pour tout retard ou inexécution du service lorsque la cause du retard ou de l'inexécution résulte d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.

En complément et au sens du présent contrat, l'empêchement du Prestataire pour cause d'intempéries, grèves, travaux de voirie, et tous évènements échappant raisonnablement au contrôle de RMP, seront notamment considérés comme cas de force majeure. En cas de force majeure, RMP s'engage, dans la mesure du possible, à trouver la solution adaptée permettant d'assurer la prestation figurant au contrat, dans l'intérêt du client.

## ART.14 | LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Besançon.

## LOCATION VELOS 2022

Annexe : caution & indemnités applicables aux biens et/ou pièces endommagées  
ou manquantes (valeurs en €TTC)

Frais applicables en cas de :

Matériel	Montant caution	Domages	Perte ou vol
<b>VELOS</b>			
<b>Vélos adultes (musculaires)</b>	<b>165,00 €</b>	selon barème ci-dessous	<b>548 €</b>
déformation prononcée de la jante		30 €	
détérioration du cadre de vélo		200 €	
Patte de dérailleur		10 €	
<b>Vélos enfants</b>	<b>55,00 €</b>	selon barème ci-dessous	<b>183 €</b>
déformation prononcée de la jante		20 €	
détérioration du cadre de vélo		100 €	
Pate de dérailleur		10 €	
<b>Vélos adultes (VAE)</b>	<b>525,00 €</b>	selon barème ci-dessous	<b>1 750 €</b>
batterie			456 €
fourche			100 €
pedalier			50 €
roue avant et arrière			200 €
guidon			45 €
contrôleur			150 €
cablage électrique			50 €
système frein hydraulique			80 €
levier frein			45 €
compteur sans fil			40 €
<b>Pour tous les vélos</b>		selon barème ci-dessous	
main d'œuvre		65 € / h	
manette des vitesses		20 €	
dérailleur		55 €	
pneus		30 €	
chaîne		30 €	
poignée guidon		15 €	
garde-boue		20 €	
pare-chaîne		15 €	
pédale		25 €	
béquille		25 €	
selle		15 €	40 €
sonnette			5 €
eclairage avant et arrière			38 €
clé d'antivol			10 €
casque			30 €
kit de réparation			12 €
antivol			25 €
<b>SACOCHEs</b>			
<b>Sacoches VAUDE AQUABACK</b>	<b>42,00 €</b>	selon barème ci-dessous	<b>142 €</b>

dechirure		30 €	70 € (la sacoche)
<b>Sacoche de guidon</b>	<b>21,00 €</b>	selon barème ci-dessous	<b>71 €</b>
dechirure		30 €	60 €
<b>Bike-packing VAUDE</b>	<b>80,00 €</b>	selon barème ci-dessous	<b>270 €</b>
sacoche guidon		30 €	90 €
sacoche cadre		30 €	100 €
sacoche selle		30 €	75 €

#### AUTRES ACCESSOIRES

<b>Remorque enfant</b>	<b>120,00 €</b>	selon barème ci-dessous	<b>405 €</b>
<b>Siège-bébé</b>	<b>25,00 €</b>	selon barème ci-dessous	<b>82 €</b>